

Comité syndical du 1^{er} octobre 2024

DL 2024_10/08

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2024

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **25 septembre 2024**, s'est réuni, salle de la Maison de l'Economie Circulaire à DAMAZAN, le **mardi 1^{er} octobre 2024 à 9h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mme DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET et LAURENT, MM. BARJOU, BIASOTTO, BOUSQUIER, BRUYERE, COLLADO, DERC, FLORIO, GIRARDI, KLEIBER, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (18)

Représentés : Mme BONNEAU par M. DERC, Mme TONIN par M. BIASOTTO, M. BILIRIT par M. PIN, M. CAMINADE par M. SEGALA, Mme PRELLON par M. BRUYERE, M. LORENZELLI par M. ROSO, M. BORDENEUVE par M. VERDELET, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. LAVILLE par M. ROSIER (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Auguste FLORIO

Nombre de délégués présents : 18

Représentés : 9

TOTAL : 27

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO et Marie-Claude ARQUEY

DL 2024_10/08

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2024

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité en cours d'année de procéder aux ajustements de crédits nécessaires au règlement des dépenses et recettes engagées par la collectivité ;

Aussi, afin de faire face à des situations nouvelles, et faisant suite à la demande de la pairie départementale, il convient d'autoriser les mouvements de crédits suivants :

DM 1-2024 : MOUVEMENTS DES CREDITS ENTRE CHAPITRES

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE - ARTICLE - LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE - ARTICLE - LIBELLE	MONTANT
66/66111 - Intérêts réglés à l'échéance	118 800,00	70/706888- Autres	118 800,00
68/6815 - Dotations aux provisions pour risques&charges de fonctionnement	750 000,00	78/7815 -Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	750 000,00
Total opérations réelles	868 800,00	Total opérations réelles	868 800,00
Total section de fonctionnement	868 800,00	Total section de fonctionnement	868 800,00
TOTAL DEPENSES	868 800,00	TOTAL RECETTES	868 800,00

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **APPROUVE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président,

Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 01/10/2024